

INFORMATIONS MUNICIPALES

**Conseil Municipal de la commune de
LA ROMAINE
Séance du 12 décembre 2024**

Nombre de conseillers : 17

Présents : 13

Absents : 4

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : RELANGE Roger - GAUTHIER Marie-Thérèse – GIRARD Olivier – CHOLLEY Eugène – LOUGNOT Marie – CHOLLEY Christophe – SAINTAUBIN Jean-Marie – FRANCHEQUIN Alain – GENIE Jean-Claude – JEAN Éric – SWIEROT Aurélien – VITRE Nathalie – THIERRY Emmanuel.

Absents excusés : TOINON Thibault – NOEL Arnaud - BROSSIER Fabrice.

Absent : DELAULLE Fabrice.

CADENCE D'AMORTISSEMENT

Pour mémoire les travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Vezet nécessitent d'être amortis comptablement. Les durées d'amortissement de ce genre de travaux peuvent s'échelonner de 1 à 30 ans au choix du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la cadence d'amortissement des travaux d'enfouissement à Vezet d'un montant de 59 731.06 € à 30 ans.

AFFOUAGE : INSCRIPTIONS SUPPLEMENTAIRES

Comme chaque année, nous avons inscrit à la date du 25 novembre les affouagistes qui sont au nombre de 55. Comme d'habitude, un certain nombre de personnes n'ont pas eu le temps de venir s'inscrire.

Elles sont au nombre de 4 à être venues 1 ou 2 jours en retard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces 4 personnes et arrête la liste des affouagistes au nombre de 59.

DEPART LOCATAIRE 22 GRANDE RUE GREUCOURT

M. PARISOT Pierrick a quitté l'appartement situé au 22 Grande rue à Greucourt au 17 novembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 250 € en atténuation des dettes en cours.

LOCATAIRES 28 GRANDE RUE GREUCOURT

Mme MONGEY Isabelle a candidaté pour louer l'appartement disponible situé au 28 grande rue à Greucourt et souhaite s'y installer au 1^{er} février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte l'élaboration du bail de location avec Mme MONGEY Isabelle à compter du 1er février 2025 pour un loyer de 400 € et des provisions de charges mensuelles de 80 €.
Un dépôt de garantie d'un montant de 400 € est également demandé.
-autorise le Maire à signer le bail de location.

COUPE AFFOUAGE 2025

Suite à la réunion de la commission des bois et après avoir étudié les diverses propositions de celle-ci :

1/ Le conseil municipal autorise le Maire à vendre le fond de coupe de la parcelle 31 au plus offrant.

2/ Concernant l'affouage, le conseil municipal a désigné les coupes qui seront affectées aux affouagistes et les coupes qui seront vendues soit en lot au plus offrant, soit en bloc à des marchands de bois.

Les différentes coupes à façonner en 2025 par les affouagistes sont :

- la 20 (têtes)

- la 47 (têtes)

- la 62 (têtes)

- la 55 (têtes)

Soit environ 700 stères (estimation ONF)

- les coupes 49 et 50 vendues en 2024 non coupées à ce jour (environ 150 stères) seront partagées aux affouagistes après le façonnage des grumes.

- la coupe 39 (taillis sous futaie et nettoyage complet des bois sur la parcelle), sera vendue en bloc à un marchand de bois.

- la coupe 90r de Greucourt (couper tout le taillis, environ 250 stères) sera partagée en lots et vendue au plus offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces décisions et décide d'attendre que la 77 et 78 vendues en 2024 non coupées à ce jour (environ 260 stères), soient coupées pour statuer sur la vente à un marchand de bois ou la mise en lots pour les affouagistes.

TRAVAUX FORET 2025

Pour 2025, l'ONF nous propose les travaux suivants :

- parcelle 90j de 2 ha 19 : faire cloisonnement et nettoyage jeune peuplement.
- parcelles 93 et 97 : cloisonnement sylvicole.
- parcelle 94 j : cloisonnement et nettoyage jeune peuplement.
- parcelle 50 j : nettoyage jeune peuplement.
- parcelle 47 r : 1ha 30, cloisonnement et dégagement manuel.
- parcelle 92 : dégagement mécanique, broyage à 30 cm.
- parcelle 88 : cloisonnement sylvicole.
- parcelle 84 : cloisonnement sylvicole.
- parcelle 62 : 2 ha de cloisonnement sylvicole.
- parcelle 31 : plantation sur 4 ha 56, travaux préalables, fourniture de 3000 chênes Cécile, 900 châtaigniers, 900 sycomores.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) Le conseil municipal accepte les travaux proposés par l'ONF dans les parcelles 90j, 94j, 47r, 88, 84, 62, et 31.
- 2) S'oppose au cloisonnement sylvicole dans les parcelles 93 et 97.

- 3) Décide de reporter le nettoyage du jeune peuplement de la parcelle 50j.
- 4) S'oppose, dans la parcelle 92, au dégagement mécanique, broyage à 30 cm.

DESHERBAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA ROMAINE

Les membres du conseil municipal décident et autorisent le Maire à procéder au désherbage des livres (dont liste ci-jointe) de la bibliothèque de La Romaine

CHAUFFE EAU APPARTEMENT GREUCOURT

La chaudière gaz du logement 26 grande rue à Greucourt ne produit plus d'eau chaude, il convient soit de réparer la chaudière (très ancienne) soit d'installer un chauffe-eau électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un chauffe-eau électrique et accepte le devis de l'entreprise Pilot d'un montant de 1797 € TTC.

REDEVANCE DE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS 2025

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025

Vu la délibération n°2024-25 du 4/10/2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance modernisation des réseaux de collecte est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :
- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité ;

Décide :

- De fixer à 0,0009€ /m³ HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

DEMOLITION MAISON CASABELLA

Mme l'Architecte des bâtiments de France, lors de notre entrevue, a accepté de revenir sur son refus de démolir. Elle acceptera notre demande de démolition si celle-ci est accompagnée d'un projet paysager pour l'aménagement de cette parcelle.

Nous avons deux devis :

- 1 de l'entreprise Cassani qui s'élève à 11 850€ HT pour l'étude, la consultation des entreprises, le suivi des travaux et du chantier (6600 € HT pour l'étude et 5250 € HT pour le reste).

- 1 de l'entreprise Concept Paysage 70 qui propose directement la réalisation totale du chantier pour la somme de 24 206 € HT.

Une fois la démolition faite, le conseil municipal décidera de confier l'étude à une entreprise pour élaborer un projet paysager pour cette parcelle, ou le conseil décidera de s'en occuper.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un jardin paysager après la démolition, tout en soulignant le tarif exorbitant de ces 2 premiers devis

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 6061/011 et au compte 61523/011 d'un montant de 1500€ à chaque compte pour équilibrer le budget assainissement suite à l'obligation de nettoyage des conduites d'eaux pluviales après la coulée de boue durant le mois de septembre.

D'autre part, il convient de rajouter des crédits dans le chapitre des charges de personnel au budget communal suite à la mise en congé de longue durée d'un agent de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les décisions modificatives suivantes :

- budget assainissement :

D6061/011 : + 1500

D61523/011: + 1500

Pris sur l'excédent de fonctionnement.

-budget communal :

D6413/012 : + 11 536

D657358/65 : + 3 805

R6419/013 : + 15 341

VŒUX 2025

Les vœux du Maire et du conseil municipal auront lieu le samedi 11 janvier à 18h à la salle des fêtes de Vezet. (Ils avaient eu lieu à Pont de Planches l'an dernier)

David Noel assurera la préparation des amuse bouches.

REPAS DES ANCIENS ET DU CONSEIL

Il aura lieu après la chasse, le dimanche 9 février, à midi à la salle des fêtes de Vezet. Le conseil municipal choisit de confier la préparation du repas à Frédéric Faradon du feu de bois de Greucourt et le dessert à David Noel de Vezet.

RECENSEMENT

Nous vous rappelons que le recensement débutera le 15 janvier. Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur Madame Christelle PERRIN.

MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE

Il aura lieu le vendredi 20 décembre (voir panneau-pocket)

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS